



Probleme de comprehension sur mon credit variable capé bnp

Par **pat**, le **27/11/2011** à **20:09**

Bonjour, j'ai souscrit en 2009 un credit varia capé 3/5% au pret de la bnp. Aujourd'hui je suis a 3.6 %
Par contre il y a une clause qui n'est pas tres clair et qui dit que si le taux euribor disparaît on ne sait pas trop qu'elle taux nous sera appliqué et a la bnp in ne sont pas capable de me l'expliquer
Est ce que quelq'un connaît cette clause et pourrait il me l'expliquer
Merci d'avance

Par **chaber**, le **28/11/2011** à **07:42**

Bonjour,
plutôt que de vous donner une explication très technique, consultez le site ci-dessous
<http://www.francetransactions.com/taux/Taux-euribor-cours-du-jour.html>

Par **pat**, le **28/11/2011** à **11:46**

Bonjour je ne trouve pas la reponse a ma question sur le site
Le passage que je ne comprend pas dans mon contrat de credit est ci dessous surtout si aucun accord n'a pu être trouvé
Credit cape BNP 3/5%
Les charges de votre crédit
Le taux sera calculé sur le taux de référence euribor 12 mois etc. .
En outre durant cette période le nouveau taux ne pourra jamais être supérieur à 5%.
Dans l'hypothèse où l'index retenu euribor 12 mois cesserait d'être publié ou disparaîtrait avant remboursement du prêt, si un index de remplacement est prévu celui-ci s'y subsistera. A défaut l'index de remplacement sera déterminé par le prêteur

en accord avec les ministères de tutelle. Si aucun accord n'a pu être trouvé dans les 15 jours calendaires, le crédit sera passible d'intérêt à un taux fixe égal au dernier taux d'intérêt ou indice publié la veille ouvrée de la disparition du taux ou de l'indice ou de la cessation de sa publication, majoré de 2% l'an et de la marge contractuellement prévue à l'origine.